

Conseil pastoral paroissial (CPP) :

Le pilier « Communication »

Quel est le rôle de la communication au sein de la paroisse ?

« La communication a le pouvoir de construire des ponts entre les individus et les groupes, ainsi que de favoriser un climat d'inclusion dans la société. » (Pape François, 22 janvier 2016)

Le pilier « Communication » du PPC a pour mission de fournir aux paroissiens des informations claires, cohérentes et régulières concernant spécifiquement le PPC. La communication est un élément essentiel à la mise en œuvre réussie de la mission de la paroisse.

.....

S'attendre que les paroissiens s'engagent en donnant de leur temps et en mettant leurs talents à disposition, c'est comme leur demander de faire du bénévolat et de faire un don pour une cause dont ils ne savent rien !

Depuis 2016, le « Comité diocésain pour le renouveau et la croissance » accompagne de nombreuses paroisses de notre diocèse, à mettre en place et/ou à revitaliser leurs CPP.

Une question revient sans cesse dans les conseils existants : « Comment susciter l'intérêt des paroissiens et les impliquer dans le CPP ? »

Par contre, nous avons également entendu des paroissiens dire : « Qu'est-ce qu'un CPP ? » « Je ne savais pas que nous en avions un dans notre paroisse ! »

Ces commentaires nous ont amenés à réaliser qu'il y a un manque de communication entre le CPP et les paroissiens !

En conséquence, un « pilier de la communication » a été ajouté à l'organigramme d'un PPC, en tant qu'élément essentiel à la réussite de ce dernier et à celle de la paroisse. (Annexe 6 dans les lignes directrices)

L'objectif est de tenir les paroissiens informés de l'existence de votre CPP ; de leur faire savoir que des mesures sont prises en leur nom et que leur participation est nécessaire pour mener à bien la mission et les objectifs de l'Église et de votre paroisse.

Raisons de la communication du CPP :

- **Les paroissiens prennent conscience de l'existence de leur CPP, de ses membres et de son objectif**
- **Les paroissiens prennent conscience des objectifs et des stratégies prévus pour la paroisse et travaillent à la réalisation d'un objectif commun (plan d'action)**

- Les paroissiens comprennent le travail accompli par le CPP
- Les paroissiens sont informés des décisions prises en leur nom
- Les paroissiens sont plus disposés à s'impliquer s'ils savent de quoi il s'agit, quel est son objectif et sa vision
- La communication construit et renforce la communauté
- Les paroissiens ont conscience que leur voix est entendue et qu'ils contribuent aux décisions prises et aux actions menées

Comment communiquer ?

Dans le bulletin :

Les coordonnées des membres du CPP devraient toujours faire partie du bulletin.

Les CPP qui ont déjà mis en place un pilier de communication du CPP ont trouvé des titres « accrocheurs » pour attirer l'attention sur cette section du bulletin :

- Le saviez –vous?
- Notre coin PPC »
- Que se passe-t-il ici ?
- En avant avec espoir !
- Des nouvelles ! Des nouvelles ! Des nouvelles !
- Allons de l'avant ensemble !
- CPP : Communauté! Prière! Participation! •
- Actualités pour les fidèles !

Les dates des prochaines réunions du CPP doivent être publiées dans la section de CPP

Chaque pilier/ministère peut inclure des informations sur les activités dont il a la charge (liturgie, musique, jeunesse, accueil, formation à la foi...).

Un résumé de la réunion mensuelle du CPP est inclus afin que les paroissiens soient tenus informés de l'existence et des activités du CPP. Le procès-verbal complet peut être inclut sur le site web de la paroisse ou des copies peuvent être mises à la disposition des paroissiens.

Des informations tirées du document « De la Chambre haute, Lignes directrices » sont régulièrement copiées-collées dans la rubrique du PPC du bulletin. Cela peut être répété afin de s'assurer que tous les paroissiens en aient connaissance.

L'organigramme de votre PPC est inséré dans le bulletin plusieurs fois au cours de l'année.

Des extraits de votre plan d'action du PPC sont régulièrement présentés dans le bulletin afin de maintenir la circulation de l'information sur ce qui est abordé et accompli dans la paroisse. La connaissance donne aux gens les moyens d'exercer leur ministère.

L'important est de tenir les paroissiens informés de l'existence de votre PPC, du fait que des mesures sont prises en leur nom et que leur aide est nécessaire pour accomplir votre mission et atteindre vos objectifs.

À l'entrée principale :

Dans le cadre de leurs efforts de communication, des Conseils ont affiché des photos et les noms des membres du PPC (ainsi que ceux des membres du Conseil des finances) à l'entrée de l'église.

Sur le site web :

Inclure sur votre site web : Les responsables des piliers du PPC, accompagnés du titre du pilier dont chacun est chargé et leurs coordonnées. (Le Conseil des finances également)

Adresse e-mail du PPC :

Des conseils ont également créé une adresse e-mail pour le CPP afin de recevoir des commentaires, des questions et des suggestions. Les réponses peuvent être publiées dans la section du CPP dans le bulletin. Cela permet d'établir une communication entre les paroissiens et le CPP. Ceci permet d'entendre la voix des paroissiens.

Le pape François : « Comme les conseils pastoraux paroissiaux sont indispensables ! Un évêque ne peut diriger un diocèse sans conseils pastoraux paroissiaux. Un curé ne peut diriger sa paroisse sans conseils pastoraux paroissiaux. »

Exemples d'informations que vous pouvez inclure dans la section de CPP du bulletin.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Que nous avons un CPP dans notre paroisse ?
- Qu'est-ce qu'un Conseil pastoral paroissial (CPP) ? (copier-coller du document de la Chambre Haute, Lignes directrices des CPP)
- Qui sont les membres de notre CPP ? (INSÉRER)
- Que les membres du CPP et leurs coordonnées figurent en première page de notre bulletin ?
- Que des photos des membres du CPP et leurs coordonnées sont affichées à l'entrée de notre église
- Que les membres du CPP se réunissent régulièrement ?
- Que tous les ministères existants de notre paroisse sont regroupés sous le CPP et sont représentés par les responsables de piliers?

Si votre CPP qui vient d'être formé ou revitalisez avec l'aide du comité diocésain, il est particulièrement important de maintenir l'élan de communication que vous avez créé tout au long de ce processus.

Le plus tôt que votre CPP pourra établir son organigramme et l'insérer dans le bulletin, mieux ce sera pour que toute la paroisse comprenne comment fonctionne le CPP, et qui sont les membres qui les représentent !

Pilier « Communication » du CPP

La connaissance donne aux gens les moyens d'exercer leur ministère !

Par où commencer ?

1. Sélectionnez, proposez ou nommez un responsable du pilier « Communication » du CPP.
2. Déterminez la fréquence à laquelle vous souhaitez publier informations du PPC dans le bulletin. (Une fois par mois ? Deux fois ? Chaque semaine ?)
3. Choisissez un titre intéressant et « accrocheur » pour la section du PPC dans le bulletin. (Voir les idées ci-dessus)
4. Chaque responsable de pilier (par ex. : Formation à la foi, Liturgie, Communauté, Évangélisation, etc.) pourrait choisir un mois au cours duquel il soumettra des nouvelles/informations au responsable du pilier Communication afin que celui-ci les transmette à la personne chargée du bulletin paroissial. Le responsable de pilier peut relire le texte ou apporter son aide avant de l'envoyer pour publication.
C
5. Le responsable de pilier peut soumettre des informations concernant les activités de son pilier, annoncer les événements à venir de son pilier, etc. L'important est que les paroissiens reçoivent toujours des informations concernant les activités du PPC, le pilier dont relèvent ces activités et l'identité du responsable de pilier.
6. Il n'y a peut-être pas toujours d'activité à annoncer ; prenez donc le temps d'expliquer en quoi consiste votre pilier, ou copiez-collez des informations du document de la Chambre Haute
7. N'hésitez pas à répéter les informations du document afin de vous assurer que tous les paroissiens connaissent votre CPP et savent qui sont leurs représentants.
8. Il est important que la personne chargée du bulletin paroissial soit informée de cette nouvelle section dans votre bulletin et de la procédure à suivre.

La communication est un élément essentiel à la mise en œuvre réussie de la mission de la paroisse.

**Ce partage d'informations assure que vos paroissiens n'expriment jamais : « Qu'est-ce qu'un CPP ? »
« Je ne savais pas que nous en avons un dans notre paroisse ! » Plutôt, ils seront en mesure de dire :
« Oui, nous avons un CPP! » « Voici qui siègent sur notre CPP! »**

Nous espérons que ces quelques idées vous aideront à mettre en place votre pilier Communication.

Nous sommes toujours là pour vous aider !

Le comité Renouveau et croissance :

Présidente : Paulette Vielfaure Dupuis pvdupuis@shaw.ca Tél. : 204 794 2153

Membres : Gisèle Evecsyn, Raynald Dupuis, Rolande Durand